



Procédure d'expulsion d'un locataire - frais

Par **timinet**, le **13/02/2013 à 09:00**

Bonjour

ma famille et moi sommes propriétaires de logements que nous avons confié, pour la partie gestion, à un huissier de justice. Il se trouve qu'un des locataires ne paie plus son loyer depuis plus de trois ans. Nous avons lancé une procédure il y a environ deux ans, et c'est l'huissier en charge de nos biens qui est mandatée pour suivre cette procédure. l'ordonnance du tribunal date de aout 2011. depuis à priori les étapes se sont succédé "normalement", nous faisons confiance à notre huissier. les serrures du logement ont été changées en avril 2012, avec force de l'ordre, procès verbal et état des lieux, etc.... il restait des biens dans l'appartement : le juge en a ordonné la vente aux enchères en aout 2012 pour que nous espérions récupérer quelques sous.....

c'est après que le flou existe... je ne suis pas sur place (je réside à plus de 400 km), donc notre huissier gère le dossier de A à Z. aujourd'hui celle -ci me dit que lorsque les déménageurs sont venus vider l'appartement (en novembre 2012 !!!! pourquoi si tard ?) les clefs ne fonctionnaient plus (le dernier utilisateur des clefs, selon l'huissier, étant le commissaire priseur venu évaluer les biens). l'ancien locataire AURAIT laissé un mot sur la porte (mot que je n'ai jamais vu) en disant qu'il viendrait chercher ses affaires rapidement..... au final nous sommes en février 2013, et l'huissier, en résumé, nous demande de repayer un changement de serrure, une intervention des forces de l'ordre, et tout le baratin (dont ses émoluments en tant qu'huissier) bref de repayer ce que nous avons déjà payé l'an dernier (près de 2000 euro tout compris).

toutes les informations reposent sur ce qu'elle nous dit, elle ne me répond pas quand je lui pose des questions sur le pourquoi de refaire (et repayer) la procédure en entier, ne me répond pas quand je lui demande où sont les clefs qu'elle a fait changer en avril 2012, me répond de porter plainte contre l'ancien locataire (sauf que à part ses dires, rien ne prouve que ce soit lui!).

bref je trouve ça un peu facile de nous faire mettre la main au portefeuille comme ça, sans rien dire.

pouvez-vous me dire pourquoi il faudrait tout refaire (et pas "simplement" changer les serrures ? je n'y comprends rien, et madame s'énerve de mes mails de demande d'explications.... merci de votre aide.

ps : autre question : elle nous impose le serrurier, qui prend des honoraires exorbitants quand on connaît les prix du marché, surtout sur une intervention "programmée" : a t'elle le droit ?